



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL

REMBOURSEMENT DE FRAIS SAISON 2019 - 2020 COMPETITIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT

Nom :

Prénom :

Lieu de départ:

N°Licence :

Fonction :

N°de match :

Compétition :

Lieu :

Date :

Horaire :

Club Recevant :

Club Visiteur :

COMPETITIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT
Les compétitions étant organisées par le District, la CDA indiquera le détail des frais à prendre pour chaque arbitre avant l'évènement.

Selon les directives de l'URSSAF seules les distances réelles parcourues par l'officiel peuvent donner lieu à remboursement. Donc en cas de désignation sur plusieurs rencontres la même journée, il faut prendre la distance entre la résidence et le premier match et ensuite la distance séparant le premier match du deuxième et ainsi de suite.

IMPAYE

Club Fautif:

La rencontre a-t-elle eu lieu

Oui - Non

Motif de l'impayé

Remboursement de frais

Distance sur convocation
(Internet) Base Foot2000 (aller/retour) : **0** km

Montant frais de déplacement : **0** €

Indemnité de match : **0** €

Indemnité lever de rideau (-22€) à déduire: €

TOTAL PERCU PAR L'OFFICIEL : 0 €

	Arb. Central	Arb. Assistant	Délégué
Indemnité Kilométrique	0,401 € / km (au-delà de 86 kilomètres) MAXI 90 KM ALLER POUR LES ASSISTANTS		
<i>pour les officiels désignés en lever de rideau : -22€ sur indemnité de match</i>			
Indemnité de match			
District 1	71 €	63 €	35 € Si < 86KM
District 2 & 3	67 €	60 €	
District 4	64 €	59 €	
FENININES	57 €	53 €	
Futsal	50		
Indemnité Compétition			
U19	64 €	57 €	
U17	57 €	53 €	
U15	56 €	53 €	
Coupe des Alpes	71 €	63 €	

Tarifs au 1er Juillet 2019

En cas de match non joué , l'Officiel est remboursé de ses frais kilométriques sur l'intégralité du déplacement:

Km (aller/retour) x 0,401 =